

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-340 du 7 Septembre 1989

portant nomination d'Instructeurs
Politiques des Centres Provinciaux
d'Education Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 30 Mai 1989,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 31 Mai 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés
Instructeurs Politiques des Centres Provinciaux d'Education Révo-
lutionnaire, cummulativelement avec leurs fonctions actuelles :

PROVINCE DE L'ATACORA

Camarades : - Mohamed AGBEILLE
- Chabi NIGAN BIO
- Alexandre DJIDE COMLAN
- Martin KOUNTORI
- Delphine M'PO N'COA
- Adam OLOSSOUMARE
- Simon SANGA PEMMA
- Séraphin SOUHOUEKOUA
- Georges B. YALLOU

.../...

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

- Camarades : - Charles Edouard AGBOSSOU
- Bernard Winsou COCOU
- Bienvenu Sossa GBAFFONOU
- Ignace Alexandre DOSSA
- Samuel BABA
- Benjamin Sagbo HOUNGBADJI
- Joseph SETEMEDE
- Bernard ZINSOU
- Emile KOTY
- Pelu DIOGO

PROVINCE DU BORGOU

- Camarades : - David Daouda ADELAKE
- Séidou BOUKARI
- Séidou SALIFOU BIO
- Nazaire DOSSA
- Hararou KASSOUMON
- Michel KPOFFON
- Pierre Midou SAMSON
- Orou SARE
- Julien ADDOSI
- Bouanra Zoumarou SARE

.../...

PROVINCE DU MONO

- Camarades : - Marcel Codjo Vimadjè DJOSSOU
- Louis Kouassi GBODOU
- Christophe GOUVI
- Frédéric AMEGBETO
- Comlan dit Edouard NOUMONVI
- Georges Codjovi TOSSOU AGBLAGA
- Albert A. TOZO
- Comlan DADEGHON
- Toussaint ACAKPO
- Joseph KANGNY DOVI

PROVINCE DE L'OUEME

- Camarades :-Bernard Karl EFFIBOLEY
- Adam Orou Boko GBANKOLO
- Marcellin Latoundé LHOUMI
- Pascal Dossa GANDAHO
- Charles GBALASADE
- Théophile Thian GOMEZ
- Hospice Kaniété ADDA
- Janvier DOITCHAMOU
- Honoré OKPEICHA
- Bruno Sèdogbo

- 4 -

PROVINCE DU ZOU

Camarades : - Comlan ADEOSSEI
- Moumouni ALASSANI
- Sylvain C. CHABI
- Justin Nicolas DJENONTIN
- Eusèbe Louis Comlan GAINSI
- Gabriel Houegbelo GUISSI
- Barthélémy INNOCENT
- Victor Nahounmé Zinsou SANGBIDJO
- Yérima Séro SEKE
- Abel HOUNGBEDJI.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 7 Septembre 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CS 4 SGCEN 4 intéressés 59 JORPB 1.-

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESILENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-339 du 7 Septembre 1989

portant nomination des Officiers
Politiques des Garnisons des Forces
Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du Mardi 30 Mai 1989
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 31 Mai 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés Officiers Politiques des Garnisons des Forces Armées Populaires cumulativement avec leurs fonctions actuelles :

Province de l'Atacora

- Camarade Lieutenant Philippe B. KONIGA

Province de l'Atlantique

- Camarade Capitaine Raïmi CHITOU

Province du Borgou

- Camarade Capitaine Alexis BABALAO

.../...

Province du Mono

- Camarade Capitaine Hubert Jean N'KOUE

Province de l'Ouémé

- Camarade Capitaine Sékou ADAMOU

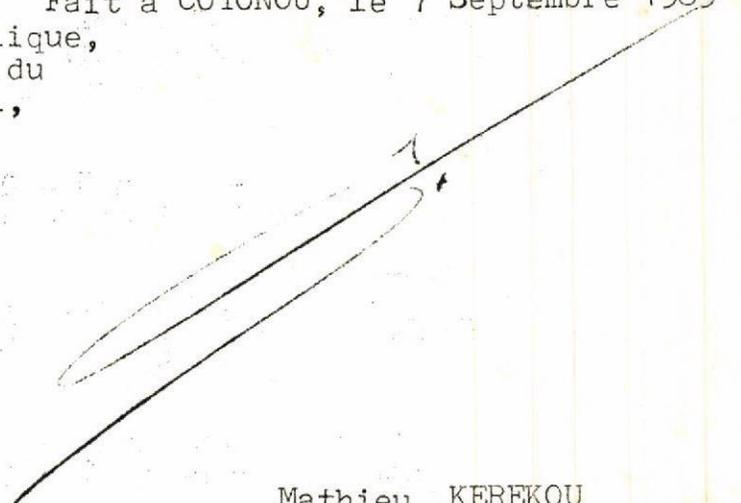
Province du Zou

- Camarade Capitaine Sébastien Yotto KESSO.

Article 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Septembre 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : SPR 6 SGCEN 4 SA/CC 4 INTERESSES 6 JORPB 1.-